

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA RUE DU GENERAL MAUREL

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de la société SMF BETIRAC FACADES en date du 03 novembre 2022,

Considérant que pour permettre l'approvisionnement d'un chantier de rénovation de façade en matériel et matériaux et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation et des usagers de l'espace public il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1 : L'occupation du domaine public sera autorisée sur l'emplacement se trouvant à l'entrée du square Bartoli, sur le chemin piéton le long de la résidence BEL AIR sise rue du Général Maurel et menant à la halte-garderie « Les Galopins ». Un cheminement piéton devra être maintenu. Cette réglementation sera applicable du mardi 08 novembre 2022, 08 heures au vendredi 17 février 2023, 19 heures.

Article 2 : L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est SMF BETIRAC FACADES 11 bis Rue de la Bruyère, 31120 PINSAGUEL.

Article 3 : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 07 novembre 2022
Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX